

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le quinze mai, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 4 mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes De PARSCAU, DUFAU, GILLES, LESNÉ, REYNIER, THEVEUX, Mrs MORIZET, JAMBON, FEDRIGO, CONTE, COTTON, REGLAT

Etaient excusés : Mmes LAMARQUE, CHARREAU

Pouvoir : Mme LAMARQUE à Mme DE PARSCAU

Secrétaire de séance : Mme THEVEUX

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

Mme le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir retirer de l'ordre du jour la délibération « Décision Modificative – Emprunt FCTVA »
Le conseil municipal donne un avis favorable.

~~~~~

**DECISION DU MAIRE N° 2018-01**

Mme le Maire informe le conseil municipal de sa décision N° 2018-01 du 15 mai 2018 pour l'attribution du marché de mission SPS Coordination Sécurité Santé pour un montant de 1 950.00 € HT.

~~~~~

DCM 017/2018 : CREATION EMPLOI AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er octobre 2018
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de FAUGUEROLLES, chapitre 012.

~~~~~

**DCM REPORTEE : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2018**  
**« Emprunt FCTVA »**

*Cette délibération est reportée.*

~~~~~

DCM 018/2018 : AMENAGEMENT DU BOURG – RD 813
DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME LEADER »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 050/2017 du 20 décembre 2017, il a été décidé d'entreprendre les travaux d'aménagement du bourg afin d'améliorer la sécurité dans la traversée du village par la RD813 et de demander des subventions pour ce projet.

Madame le Maire rappelle que ces travaux ont fait l'objet d'une étude de faisabilité dans le cadre d'une assistance technique du Département (AT 47) confiée à la SEM47. Le montant prévisionnel de **1 249 030.00 € HT** se répartit de la façon suivante :

1°) Travaux relevant de la **Maîtrise d'ouvrage communale : 996 623.00 € HT,**

2°) Les travaux relatifs à la chaussée de la RD813, **estimés à 252 407,00 € HT** seront réalisés sous **maîtrise d'ouvrage déléguée du Département,**

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les subventions correspondant au plan de financement suivant pour les **travaux d'aménagement du bourg sous maîtrise d'ouvrage communale** estimés à **996 623.00 € HT :**

. **Département – Traverse d'agglomération 2018** (bordures et caniveaux - Aide de 50 % plafonnée à un montant de dépenses de 30 400 € HT soit une aide maximum de 15 200 €) : 15 200,00 €

. **Département – Traverse d'agglomération 2019** (bordures et caniveaux - Aide de 50 % plafonnée à un montant de dépenses de 30 400 € HT soit une aide maximum de 15 200 €) (solliciter en 2018 pour la programmation 2019) : 15 200,00 €

. **Département – Répartition du produit des amendes de police 2018** (40 % d'un montant de dépenses plafonné à 15 200 € HT soit une aide maximum de 6 080 €) 6 080,00 €

. **Département – Répartition du produit des amendes de police 2019** (40 % d'un montant de dépenses plafonné à 15 200 € HT soit une aide maximum de 6 080 €) (solliciter en 2018 pour la programmation 2019) : 6 080,00 €

. **Etat – DETR 2017** (obtenue) (30 % de 996 623.00 €) : 298 986,00 €

. **Ministère de l'Intérieur – Réserve parlementaire** (obtenue): 10 000,00 €

. **Fonds de concours – Val de Garonne Agglomération** (obtenue) : 60 000,00 €

. **Programme LEADER** : 20 000,00 €

Soit autofinancement Commune : 565 077,00 € HT

- **PREVOIT** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **Et AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.



**DCM 019/2018 – MOTION DE SOUTIEN à DESTINATION DU MINISTERE DES
TRANSPORTS RELATIVE AU DEVENIR DE LA LIGNE PERIGUEUX - AGEN**

Mme le Maire donne lecture de la motion :

Le conseil municipal décide à :

- 10 voix pour (dont 1 pouvoir)
- 3 abstentions (Mme Dufau / M. Morizet / M. Reglat)
- D'adopter la motion à destination du Ministère des transports relative au devenir de la ligne Périgueux – Agen

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DEC 2018/01, DCM 017/2018 à DCM 019/2018.

Fin de séance à 22h30